

UNIVERSITE D'ARTOIS
U.F.R. DE DROIT
LICENCE PROFESSIONNELLE « Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »
MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027
Responsables : Fanny VASSEUR-LAMBRY et Steffi LHOMME

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Rappel : La formation valide l'obtention de 60 crédits ECTS. Chaque semestre permet l'obtention de 30 crédits. Chaque semestre comporte 4 blocs de compétences (BCC) organisés en « miroir » permettant la compensation entre chacun de ces blocs.

Semestres 1 & 2

BCC 1 :	7 ECTS
BCC 2 :	6 ECTS
BCC 3 :	7 ECTS
BCC 4 :	10 ECTS

ÉVALUATION GÉNÉRALE ET COMPENSATION

La licence professionnelle MJPM est décernée aux étudiants dès lors que la moyenne coefficientée des Unités d'Enseignement (UE) de chacun des BCC est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les UE ne peuvent se compenser qu'entre BCC miroirs.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement ou les blocs de compétence dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement sur demande.

ORGANISATION DES EXAMENS

A l'issue de chaque semestre, une session d'examens est organisée. Pour les rattrapages, si la moyenne de chaque BCC des deux semestres se compensent, les BCC sont validés. Si les BCC ne se compensent pas, une session de rattrapage sera organisée, à l'exception des U.E 8 et U.E 9 (projet tutoré, mise en situation professionnelles, professionnalisation). Une seule épreuve est prévue pour chaque BCC miroirs.

Les rapports d'alternance/stage et projets tutorés, mentionnés dans les U.E 8 et U.E. 9, doivent être déposés au secrétariat de la Licence professionnelle au plus tard à la date fixée par le directeur dans le cadre du calendrier fixé au Conseil d'U.F.R. Le cas échéant ils font l'objet de la seconde session.

Le contrôle continu suppose au minimum 2 notes. Le contrôle continu fait également l'objet d'une session de rattrapage qui prendra la forme d'un écrit d'une durée d'une heure.

Semestre 1 –

Semestre 1									
N° bloc	Bloc de compétences	Nombre d'heures BCC	SAE	Unité d'enseignements	ECUE	HCM	HTD	Modalités d'examens	Coefficient
1	Appréhender le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	70 heures		U.E 1 Les régimes de protection juridique		30		Contrôle terminal (écrit) / 3 heures	Coefficient 2
				U.E 2 Vie familiale de la personne protégée		20			
				U.E 3 Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives		20			
Total HCM / HTD						70			
2	Adapter l'accompagnement à la personne protégée	60 heures		U.E 4 Approche institutionnelle et accompagnement social et médico-social	ECUE 4-1 Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et de la santé	10		Contrôle terminal (écrit) / 1 heure	Coefficient 2
					ECUE 4-2 Accompagnement social et médico-social				
				U.E 5 Réagir aux situations en fonction des vulnérabilités de la personne protégée	ECUE 5-1 Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences	24	6	Contrôle terminal (écrit) / 1 heure	Coefficient 2
					ECUE 5-2 Gestion des situations d'urgence et de crise	6	4		
Total HCM / HTD						40	20		
3	Agir en tant que professionnel de la protection juridique	70 heures	SAE	U.E 6 SAE Gestion budgétaire, administrative et patrimoniale	ECUE 6-1 Gestion budgétaire 1	20		Contrôle terminal comprenant un écrit de 2 heures, suivi d'un oral de 15 minutes	Coefficient 2
					ECUE 6-2 Gestion patrimoniale 1	20			
					ECUE 6-3 Gestion administrative	10			
				U.E 7 Ethique et déontologie		14	6	Contrôle terminal (écrit) 30 minutes	Coefficient 2
Total HCM / HTD						64	4		
4	Approfondir ses savoirs professionnels	20 heures		U.E 8 Projet tutoré			10	L'évaluation du projet tutoré repose sur : La rédaction d'un projet tutoré (1/2 de la note) (20 à 40 pages, annexes comprises) qui expose le thème abordé, les objectifs de la recherche, le raisonnement suivi ainsi que les éventuels résultats. Ce mémoire fera l'objet d'un oral (1/2 de la note) de trente minutes environ (note sur 40).	
				U.E 9 Mise en situation professionnelles			10	Méthodologie d'analyse de pratiques. Lors de ce temps, il sera demandé aux étudiants de présenter un ou plusieurs cas amenant à analyser sa propre pratique professionnelle ou celle d'un autre professionnel.	
Total HCM / HTD							20		

BCC 4 – Projet tutoré

L'évaluation du projet tutoré repose sur :

- L'organisation scientifique et matérielle d'un colloque (en principe prévu le 17 mars 2027) ayant pour thème « Les 20 ans de la loi du 5 mars 2007 ». Les étudiants seront évalués sur l'élaboration scientifique et matérielle de ce colloque qui devra faire l'objet d'un écrit d'une vingtaine de pages (note sur 20) (cet écrit comprendra notamment le programme scientifique, l'élaboration d'un budget, le processus de sollicitation des intervenants, réservation de salles, réalisation d'affiches etc). Cet écrit fera l'objet d'une soutenance (1/2 de la note) de vingt minutes environ (note sur 20).

Semestre 2 –

Semestre 2									
N° bloc	Bloc de compétences	Nombre d'heures BCC	SAE	Unité d'enseignements	ECUE	HCM	HTD	Modalités d'examens	Coefficient
1	Appréhender le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	70 heures	SAE Droits et responsabilités	U.E 1 Droits et responsabilités de la personne protégée	ECUE 1-1 Les droits de la personne protégée	10		Contrôle terminal comprenant un écrit de 2 heures, suivi d'un oral de 15 minutes	Coefficient 2
					ECUE 1-2 Responsabilité civile et pénale du majeur protégé	14	6		
				U.E 2 Limites d'intervention du MJPM	ECUE 2-1 Les limites du mandat	10			
					ECUE 2-2 Les actes strictement personnels	10			
				U.E 3 Vie professionnelle de la personne protégée		14	6	Contrôle continu	Coefficient 1
TOTAL HCM / HTD						58	12		
2	Adapter l'accompagnement à la personne protégée	60 heures		U.E 4 Positionnement du MJPM : pratiques et formalisation	ECUE 4-1 Positionnement du MJPM	14	6	Contrôle terminal (écrit) / 2 heures	Coefficient 2
					ECUE 4-2 Document individuel de protection des majeurs	10			
				U.E 5 Méthodes et techniques de Communication	ECUE 5-1 Communication au quotidien technique de communication (avec le majeur et son entourage)		10	Contrôle continu	Coefficient 1
					ECUE 5-2 Méthodes de communication alternatives		10	Contrôle continu	Coefficient 1
					ECUE 5-3 Langue vivante		10	Contrôle continu	Coefficient 1
					TOTAL HCM / HTD				
3	Agir en tant que professionnel de la protection juridique	70 heures	SAE	U.E 6 SAE Gestion budgétaire, fiscale et patrimoniale	ECUE 6-1 Gestion budgétaire 2	10	10	Contrôle terminal (écrit) / 2 heures	Coefficient 2
					ECUE 6-2 Gestion patrimoniale 2	10	10		
					ECUE 6-3 Gestion fiscale	10			
				U.E 7 Modes d'exercice et responsabilités du MJPM	ECUE 7-1 Modes d'exercice du MJPM	10		Contrôle terminal (écrit) / 1 heure	Coefficient 1
					ECUE 7-2 Responsabilité du MJPM	10			
TOTAL HCM / HTD						50	20		
4	Approfondir ses savoirs professionnels	30 heures		U.E 8 Rapport d'alternance / stage (écrit)			10	Rédaction du rapport d'alternance d'un volume de 30 à 40 pages. Dans une première partie, l'étudiant devra présenter le terrain de stage et l'environnement de travail. Il devra également présenter les tâches effectuées et les problématiques juridiques auxquelles il a dû répondre (l'une de ces problématiques sera prétexte à la seconde partie du rapport). A cette occasion, il devra expliquer les difficultés juridiques rencontrées pour résoudre ces problématiques, les solutions trouvées (ou non), ainsi que les moyens mis en œuvre pour trouver les solutions et résoudre ces difficultés. Enfin, l'étudiant devra exposer les apports de l'alternance/du stage au niveau personnel. Il doit s'interroger sur ce que cette immersion a pu apporter à ses connaissances initiales et ainsi évaluer ses progrès (autonomie, maîtrise du raisonnement juridique, rédaction d'actes etc.). Dans une seconde partie, l'étudiant devra procéder à une analyse juridique d'un point de droit (d'une problématique) rencontré pendant le stage. A voir → évolution une note sur 20	
				U.E 9 Rapport d'alternance / stage (oral)			10	UE 9 Rapport d'alternance/stage Oral Soutenance de 40 minutes, devant un jury composé de 4 personnes (tuteur universitaire, tuteur professionnel, universitaire et MJPM) → évaluation sur 20	
				U.E 10 Outils numériques - certification PIX			10	Certification	Coefficient 1
TOTAL HCM / HTD							20		

BCC 4 – PROFESSIONALISATION

Le rythme de l'alternance prévu est une semaine de cours pour une semaine d'alternance/stage. Pour les étudiants qui effectueront un stage, sa durée ne pourra être inférieure à 25 semaines soit 910 heures.

Dans les deux cas (stage ou alternance), les étudiants devront remettre un rapport d'alternance entre 30 à 40 pages. Ce travail devra faire apparaître les conditions dans lesquelles le travail en entreprise s'est déroulé, les fonctions exercées par l'étudiant. Il devra aussi présenter la structure d'accueil, son fonctionnement, son organisation interne et sa place dans l'environnement.

La note résultera de l'évaluation de ce rapport et du document de suivi adressé aux entreprises et rempli par leurs soins (1/2 de note) et une soutenance orale (1/2 de la note).

Attention : si la moyenne des deux notes (écrit et oral) est inférieure à 10/20, la Licence n'est pas validée.

RAPPORT DE L'ALTERNANCE

Dans le cadre de l'alternance de licence, l'étudiant doit se voir confier une "mission principale" qui peut prendre des formes très variées. L'alternance/stage donnera lieu à la rédaction d'un rapport. Ce document est présenté dans le cadre d'une soutenance d'environ 30 minutes, en présence de deux enseignants et du maître de stage qui l'a guidé sur le terrain.

LE CONTENU RAPPORT D'ALTERNANCE

Il rend compte de l'alternance/stage dans son ensemble.

La 1^{ère} partie du rapport décrit le lieu de l'alternance/stage (présentation de l'entreprise, collectivité territoriale, association...), en insistant sur les dimensions juridiques et économiques (description de la forme juridique de l'entreprise et de ses spécificités, description de l'environnement économique de l'entreprise, définition de la stratégie passée et actuelle – que fait-elle ? comment ? vers quoi se dirige-t-elle ?).

La 2^{ème} partie du rapport correspond à la description des différentes missions confiées à l'alternant/stagiaire, sous forme d'une synthèse des activités, incluant des difficultés rencontrées et les solutions proposées.

La 3^{ème} partie présentera une problématique de terrain qui doit être articulée dans une problématique théorique et s'accompagne d'une synthèse bibliographique. Elle pourra être une continuité du projet tutoré réalisé au 1^{er} semestre. On doit retrouver ici la question posée par la structure (rappel et analyse de la "mission principale", analyse du problème et de son contexte), la démarche mise en œuvre (description détaillée de la méthodologie, quels moyens d'analyse, quels outils choisis ...) et une présentation des solutions préconisées et des moyens à mettre en œuvre.

Dans une conclusion argumentée, l'étudiant doit obligatoirement dresser le bilan de son expérience de stage en la rattachant à son projet professionnel.

ÉVALUATION

- Forme
- Construction du propos (introduction, conclusion, plan, articulations logiques) ;
- Correction de la langue (vocabulaire, orthographe, grammaire, syntaxe, ponctuation) ;
- Présentation (typographie, mise en page, table des matières, annexes, valorisation) ;
- Fond ;
- Présentation de l'alternance (recherche documentaire sur l'organisation, exploitation des informations, situation du stage dans son environnement) ;
- Présentation et analyse des tâches effectuées (capacités de description, d'explication, d'argumentation, esprit de synthèse, compréhension du métier) ;
- Présentation de la problématique soulevée par l'employeur et/ou par l'étudiant, pertinence de l'analyse et des recommandations, traitement du thème (Intérêt du sujet, bibliographie, esprit d'analyse et de synthèse, capacité de réflexion et de recul) ;
- Bilan des apports de l'alternance (intérêt humain, personnel, professionnel, rapport théorie/pratique, remise en perspective par rapport au parcours et aux objectifs personnels).

Les SAE prévue dans le bloc de compétences n°1 « Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations » (Semestre 2) d'une part et dans le bloc n°3 « Agir en qualité de professionnel de la protection juridique » (Semestre 1) d'autre part emporte l'évaluation de plusieurs enseignements (cf. le tableau ci-dessus).

Les modalités définies pour cette SAE sont les suivantes : après avoir répondu **à l'écrit** à un certain nombre de sollicitations, requêtes, demandes ou autres (dans un temps de 2H), les étudiants devront ensuite individuellement **à l'oral** (dans un temps de 15 minutes) expliquer et justifier leur choix face à un ou des intervenant(s) de la LP. Le jury pourra ainsi apprécier la démarche réflexive de l'étudiant.